

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 140 (2014)
Heft: 10: The airplane helps build this house

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES sia

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

CONTRE LES CONCOURS DÉLOYAUX

Suite à l'intervention réussie des associations professionnelles tessinoises contre le concours pour le nouvel Institut de Recherche Biomédicale (IRB) de Bellinzone, le marché a été remis au concours. Que critiquaient les opposants au programme du concours d'origine ?



Institut de Recherche Biomédicale (Source Marcelo Villada)

La réussite de l'intervention contre le programme de concours de la nouvelle construction de l'IRB montre la voie non seulement pour les architectes et les ingénieurs du Tessin mais également pour les mandataires de toute la Suisse. La plainte déposée par plus de 80 mandataires et l'intervention subséquente de la Conferenza dell'Associazioni Tecniche del Canton Ticino (CAT) auront des répercussions importantes sur le système des concours. Avoir autant de plaignants constitue une exception comme la Suisse n'en a jamais connue. Les opposants au projet voulaient donner un signal fort aux pouvoirs adjudicateurs et aux collègues architectes et ingénieurs : le concours de projets reste aujourd'hui encore l'instrument idéal pour trouver le meilleur projet. Il doit être préparé et réalisé de manière correcte, équitable et loyale.

Malheureusement, depuis des années, les pouvoirs adjudicateurs publics et privés acquièrent de plus en plus souvent des prestations d'architecture et d'ingénierie de manière inappropriée, inéquitable et déloyale. Avec la plainte déposée contre le concours IRB et l'intervention des associations professionnelles, les mandataires tessinois voulaient donner un signal fort et mettre un terme à cette tendance inacceptable.

Les manières de procéder suivantes sont par exemple injustifiées et intolérables : demander aux participants de plus en plus de prestations qui n'ont rien à voir avec la solution recherchée; imposer des critères de sélection de plus en plus restrictifs en se basant sur l'idée fausse que seuls les meilleurs soumissionnaires seront ainsi sélectionnés; interdire la participation multiple de mandataires et restreindre ainsi leur participation à quelques équipes; exiger des participants de plus en plus de prestations préalables relevant du mandat ultérieur et non du concours; définir des faibles sommes globales des prix ne correspondant en aucun cas aux prestations exigées; restreindre le mandat annoncé à des prestations partielles minimales; exiger le respect d'un plafond de coûts de toute évidence irréaliste; définir des critères d'évaluation inadaptés pour la tâche fixée et ne pas respecter les droits d'auteur – pour ne citer que les dérives principales.

Au vu de l'expérience importante acquise dans le domaine des concours de projets, il est étrange qu'un concours présente soudain des défauts aussi graves – il s'agit là d'une évolution intolérable. Quelles sont les causes de ce mal ? Le problème est principalement imputable aux mandataires-conseil chargés de l'organisation du concours et aux membres du jury. Les pouvoirs adjudicateurs prennent certes la décision finale, mais ils doivent pouvoir se fier aux compétences techniques et organisationnelles des mandataires-conseil choisis. Le choix de l'organisateur du concours et des membres du jury est ainsi décisif. Ces acteurs jouent un rôle clé dans le déroulement du concours et la réussite du projet !

Or, la pratique montre que l'organisateur du concours n'a souvent pas conscience de sa responsabilité et qu'il assure la réalisation du concours sans disposer des compétences organisationnelles et professionnelles requises et sans connaître la toile de fond culturelle de cette forme de mise en concurrence. Les compétences nécessaires peuvent être obtenues en participant à des cours de formation continue. Une bonne base est aussi constituée par les lignes directrices de la SIA (www.sia.ch/142i). On peut acquérir progressivement la base culturelle en participant acti-

vement à des concours, en discutant avec des collègues et en suivant de près l'évolution du système des concours.

Mais tout cela ne suffit pas. Les mandataires-conseil doivent également être en mesure de conseiller le pouvoir adjudicateur en fonction du cas d'espèce et en prenant en compte les directives relatives aux concours susmentionnées (p. ex. le règlement SIA 142 et les lignes directrices de la SIA), afin que le concours puisse se dérouler équitablement dans l'intérêt du pouvoir adjudicateur et des participants. Seul un mandataire-conseil disposant de ces compétences organisationnelles, professionnelles et culturelles peut garantir la réussite du concours au pouvoir adjudicateur.

Les exigences mentionnées pour l'organisation de concours s'appliquent par analogie également pour les membres du jury. Ces derniers oublient souvent qu'ils sont responsables du bon déroulement du concours vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et des participants. Les membres du jury doivent notamment être actifs dès la phase de préparation du programme qu'ils doivent approuver. Ils doivent surtout insister pour que les dispositions nuisant à la culture des concours soient modifiées.

Les tenants et aboutissants susmentionnés ont été exposés dans le cadre de l'intervention contre le programme de concours d'origine de l'IRB, ce qui a permis en fin de compte de modifier le programme du concours. Même si ce qui a été atteint à court terme n'est pas encore satisfaisant à tous les égards, les conséquences à long terme devraient être importantes : les associations professionnelles et les pouvoirs adjudicateurs vont réaliser ensemble des programmes de concours uniformisés, des cours de formation doivent être proposés au cours de ces prochains mois, le conseil des pouvoirs adjudicateurs doit être amélioré et le contrôle doit être renforcé. Ce train de mesures est non seulement dans l'intérêt des pouvoirs adjudicateurs et des participants, mais il permet aussi de préserver l'intérêt public.

Daniele Graber, lic. iur., ing. dipl. HTL, conseiller juridique et médiateur, Bonstetten; info@dgraber.ch

>>>

sia

Suite au départ à la retraite du titulaire, nous cherchons pour le 1^{er} septembre ou à convenir un/une

Responsable du domaine des normes, membre du comité de gestion, 80–100%

Avec sa collection de normes, la SIA élabore les règles reconnues et incontournables et les conditions contractuelles de l'art de bâtir, règles qui sont d'une grande importance pour l'ensemble du domaine de la planification et de l'économie de la construction en Suisse. Dans votre fonction de responsable des normes, vous occupez une fonction-clé au sein de la SIA et, de ce fait assumez la responsabilité de développer et de perpétuer cet instrument de la construction. Vous faites partie du comité de gestion et dirigez une équipe de 12 collaborateurs. Vous pouvez vous identifier aux objectifs poursuivis par la SIA. Votre place de travail est à Zurich.

Pour satisfaire aux exigences de cette activité diversifiée, vous avez suivi de préférence des études en architecture ou en ingénierie avec une formation supplémentaire en gestion d'entreprise et pouvez faire valoir plusieurs années d'expérience. Vous aimez diriger, possédez de très bonnes aptitudes analytiques et conceptionnelles et travaillez volontiers en équipe. Vous êtes capable de vous investir à fond, avec enthousiasme et disposez d'une haute compétence sociale. Vous pouvez répondre aux exigences des clients et disposez de bonnes relations au sein de la branche de la construction. Vous parlez couramment l'allemand, l'anglais et le français. Des connaissances de la langue italienne sont souhaitées.

Si ce poste fort en défis dans un domaine-clé vous intéresse, n'hésitez pas à faire parvenir votre dossier de candidature par e-mail à : christine.wyss@sia.ch. Le Directeur de la SIA, Hans-Georg Bächtold, est à votre disposition pour répondre à toute question, tél. 044 283 15 20.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA est l'association professionnelle de référence des spécialistes de la construction, de la technique et de l'environnement. Avec ses quelque quinze mille membres actifs dans tous les domaines de l'architecture et de l'ingénierie, la SIA représente un réseau interdisciplinaire unique dont l'objectif central est de façonné le cadre naturel et bâti en Suisse selon des critères de durabilité et de qualité élevés. Avec ses normes, ses cours de formation continue et de perfectionnement, ses conseils juridiques et diverses publications, la SIA se tient constamment au service de ses membres et s'engage au niveau politique et diffuse avec constance ses valeurs auprès des médias.

schweizerischer ingenieur- und architektenverein

selnaustrasse 16
8027 zürich
t +41 44 283 15 15
f +41 44 283 15 16
www.sia.ch



En tant qu'entrepreneur général et leader du marché suisse dans le domaine des maisons individuelles clés en main, Swisshaus SA planifie et construit des maisons individuelles et des immeubles locatifs dans toute la Suisse, le Vorarlberg et le Tyrol. Nous proposons à nos clients une architecture individuelle ainsi que de nombreuses idées de maisons de construction durable massive ou en bois. Chaque maison est conçue ou adaptée en fonction des souhaits du client, des spécificités du terrain et des prescriptions en matière de construction. La satisfaction de la clientèle est notre priorité absolue. Nous agissons dans le respect mutuel, recherchons des solutions et faisons preuve de compétence.

Pour renforcer notre département d'architecture de la filiale de Montagny-Chamard, nous recherchons – tout de suite ou selon accord – un/une

Architecte ETS jeune et dynamique pour concept de maison individuels

sur le marché suisse romand.

Votre domaine d'activité comprend:

La conception d'idées de maisons individuelles selon les souhaits spécifiques de la clientèle ou des situations de terrain particulières, sous respect des directives de construction en vigueur et du budget du client. L'établissement de premières estimations de coûts sur la base de calculs du volume et des paramètres disponibles. Le développement des ébauches jusqu'au projet présentable ainsi que le soutien technique dans la planification consécutive des travaux.

Votre profil

- Etudes HE achevées ou apprentissage de dessinateur/trice en bâtiment avec formation complémentaire.
- Au moins trois ans d'expérience professionnelle dans la planification de bâtiments.
- Bonnes connaissances des lois cantonales et communales en matière de construction.
- Esprit d'entreprise.
- Esprit d'équipe et orientation pratique.
- Habiléty de négociation avec les clients et les autorités.
- Travail organisé et efficace.
- Intérêt ambitieux pour l'architecture.
- Aptitude à traduire les souhaits des clients dans des concepts de maison contemporains, attrayants et individuels.
- Enthousiasme pour la collaboration avec nos clients et nos vendeurs.
- Désir d'apprendre et fervent engagement en faveur de nos clients.
- Langues: de préférence français et allemand.

En tant que membre de l'équipe d'architecture, vous collaberez étroitement avec divers départements au sein de notre entreprise, notamment la vente, le marketing et le service des terrains constructibles. En subordination directe au responsable d'architecture, vous aurez l'opportunité de gérer vos propres projets, d'apprendre sur le lieu de travail et de vous perfectionner en permanence.

Avons-nous éveillé votre intérêt? Dans l'affirmative, nous nous réjouissons de votre candidature avec des exemples de travaux. Merci de munir votre dossier de la mention „Architecte, Montagny“ et de l'envoyer par courrier ou par e-mail à:

SWISSHAUS AG, St. Jakob-Strasse 21, 9004 St. Gallen
jobs@swisshaus.ch, Tel. +41 (0)71 242 63 31

Riccardo Di Giulio, au 071 242 63 31, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

CONCEVOIR LA DENSITÉ

Le défi consiste à montrer les différentes voies qui s'offrent aux urbanistes et aux architectes pour mettre effectivement en œuvre la Loi révisée sur l'aménagement du territoire en densifiant l'urbanisation vers l'intérieur.

La nette acceptation de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire votée l'an dernier montre que la population veut que le bétonnage de nos paysages cesse. Les Suisses se sont ainsi prononcés pour un développement des espaces déjà bâties – soit des zones urbanisées et déjà constructibles. La loi révisée est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. La SIA a soutenu ce cadre légal favorable au futur déploiement territorial de la Suisse. Il s'agit maintenant d'appliquer les instruments de planification à la conception de projets judicieusement densifiés, afin que les villes et les zones urbanisées deviennent des lieux porteurs d'identité et dotés de personnalité, des lieux d'enracinement où il fait bon vivre. La surconsommation du sol et le mitage du territoire ne pourront en effet être stoppés que si les élus et les investisseurs, mais aussi les architectes, concentrent leurs réflexions et leurs pratiques sur la densification du bâti existant.

INSTRUMENTS DE DENSIFICATION QUALITATIVE

Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur implique de saisir les opportunités de transformation comme des défis créatifs pour déployer tout le potentiel conceptuel et urbain d'un espace restreint. Il implique aussi d'envisager le renouvellement de quartiers entiers lorsque leurs usages et leurs configurations ne répondent plus aux besoins actuels. Pour les huit communes de l'Ouest lausannois, c'est un moratoire sur les constructions qui a permis de déclencher une planification globale. Cela a libéré le regard pour aborder les enjeux à une échelle plus étendue. Le projet « Malley : reconvertir une friche en ville » vise la requalification urbaine de zones industrielles. Autour de la nouvelle gare, un nouveau quartier destiné à accueillir quelque 8000 habitants et emplois voit ainsi le jour.

GASPILLAGE D'ESPACE AUX MEILLEURS ENDROITS

De nombreux lotissements des années 1950 et 1960, dont le bilan énergétique ainsi que la configuration des logements ne répondent souvent plus aux exigences actuelles, représentent un défi urbanistique tout particulier – notamment lorsque leur modeste densité est en contradiction avec une implantation jouissant d'une très bonne desserte en trans-

ports. Outre l'extension raisonnée de bâtiments particuliers – la SIA en a distingué quelques bons exemples dans ses éditions de « Regards » –, les communes, les planificateurs et les urbanistes doivent développer des stratégies permettant d'améliorer la planification de pans de ville entiers. Les lacunes à combler concernent les trop faibles densités, les espaces publics sous-développés, le manque d'animation sociale, sans oublier les ratages architecturaux. Les quartiers concernés ne constituent souvent plus qu'un assemblage disparate de bâtiments – formant des agglomérations urbaines de fait, mais dépourvues des caractéristiques propres à la ville. Une approche porteuse d'avenir de la notion de densité, donc aussi de la proximité spatiale entre usagers, exige une recherche créative appuyée sur une vision réaliste des possibilités et un large examen des options envisageables. Les planifications tests constituent un instrument particulièrement adapté à cette fin. La procédure réunit des équipes interdisciplinaires mandatées pour esquisser des solutions judicieuses en explorant tout l'éventail des options existantes, et les membres du jury sont appelés à préciser la faisabilité des variantes proposées à la lumière de leurs idées et de leur expertise. Ainsi consolidés, les résultats d'une planification test offrent en outre une excellente base de discussion pour forger l'indispensable adhésion des parties et des autorités concernées – une condition essentielle de réussite !

Thomas Noack, responsable Aménagement du territoire, thomas.noack@sia.ch

RAPPORT CONJONCTUREL SUR LES BUREAUX D'ÉTUDES 1/2014

La situation des affaires s'est un peu détériorée chez les architectes. Mais les carnets de commande des architectes et ingénieurs sont encore remplis une année à l'avance.

En avril, le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich (KOF) a réalisé une enquête auprès de 620 bureaux d'études sur mandat de la SIA. Chez les architectes et les ingénieurs, l'appréciation très positive de la situation des affaires s'est légèrement détériorée au cours de l'année même si, par rapport à d'autres secteurs d'activité, y compris celui du bâtiment, les résultats de l'enquête restent excellents pour les bureaux d'études.

Le tableau semble se ternir quelque peu à l'heure actuelle. A l'automne 2013, deux tiers (66 %) des bureaux interrogés considéraient encore que la situation des affaires était « très bonne ». Ils ne sont plus actuellement

que 60 % à partager cet avis. En parallèle, on assiste à une augmentation du nombre de bureaux qui estiment que la situation est « satisfaisante ». Cette diminution semble imputable à la baisse de la demande en prestations d'ingénierie civile et d'architecture : 17 % des bureaux indiquaient encore récemment une augmentation de la demande au cours des trois derniers mois, tandis que 11 % faisaient état d'un recul. Il y a quelques mois encore, ils étaient plus de 20 % à enregistrer une hausse de la demande. De même, le nombre de bureaux ayant enregistré une augmentation du volume des prestations réalisées au cours de ces trois derniers mois a également chuté. Pour ces trois prochains mois, architectes et ingénieurs ne prévoient aucun changement de la demande ; les réponses positives et négatives s'équilibrivent presque. Les effectifs devraient cependant à nouveau progresser, aucune réduction n'est annoncée.

D'autre part, le manque de personnel qualifié constitue toujours le principal obstacle aux activités, bien que la situation semble se détendre un peu. Malgré le léger ralentissement de la demande en prestations d'études, les carnets de commandes sont toujours bien remplis. Les réserves de travail s'élèvent à 12 mois. Vous trouverez l'intégralité du rapport en ligne à l'adresse www.sia.ch/kof

(sia)

form

Introduction à la direction de bureaux d'ingénieurs et d'architectes

10, 11 et 12 juin 2014, 3 jours, Lausanne, 9h00 – 17h00
Code UFF03-14, inscription : www.sia.ch/form

Contrat de planificateur : le grand inconnu

4 septembre 2014, Fribourg, 16h00 – 19h00
Code PV01-14, inscription : www.sia.ch/form

Gestion des parties prenantes

4 septembre 2014, webinaire, 13h00 – 14h30
Code Web38-14, inscription : www.sia.ch/form

Bien planifier sa retraite

10 septembre 2014, Lausanne, 17h00 – 19h30
Code PTV11-14, inscription : www.sia.ch/form

La norme SIA118 dans la pratique

15 et 16 septembre 2014, Yverdon, 9h00 – 17h30
Code ABX14, inscription : www.sia.ch/form

Les normes SIA 102, 103, 108 et 112 (Module 1) / Prestation et Honoraires (Module 2)

18 septembre 2014, Lausanne, 14h30 – 16h30 / 17h00 – 19h00
Code LHOX-14, inscription : www.sia.ch/form

sia